COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2017

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, JUELLE Sophie, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Jessica BRETON.
ABSENTE excusée : Stéphanie PERNOD qui donne pouvoir à Yann JACCAZ.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul JACCAZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 19 janvier 2017
Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2017, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 19 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE du 13 mars 2017

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

1 / Création d'un budget annexe

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du projet de création d'un lotissement communal au Jorrat, la Trésorerie Principale nous demande de créer un budget annexe.
Toutes les dépenses occasionnées pour ce projet seront ainsi intégrées à ce budget. Monsieur Claude Jond demande si les dépenses faites précédemment pour le projet seront bien inscrites dans le budget annexe. Monsieur le Maire répond que oui. Il précise aussi que des négociations sont en cours avec le bailleur social SA Mont-Blanc, qui porte le programme d'accession sociale au Jorrat, pour voir s'il serait possible qu'il porte ce projet de lotissement à la place de la commune. Il gérerait ainsi la commercialisation et les rencontres avec les candidats à la place de la mairie. Si cette méthode était mise en oeuvre, le budget annexe serait alors annulé.

Approuvé à l'unanimité

2 / OGEC – Versement acompte 2017

Mme Solange COOKE rappelle que l'OGEC demande chaque année une avance sur la subvention afin de couvrir les dépenses liées à l'école maternelle en attendant le vote des subventions.

Approuvé à l'unanimité

3 / Contrat rivière : convention moyens pour actions

M. Pierre BESSY présente le projet de convention pour la poursuite des actions du contrat de rivière Arly Doron, qui est signée avec le SM3A, le SMBVA et la communauté de communes Pays du Mont-Blanc pour effectuer les travaux prévus en 2017.
M. Jean-Paul JACCAZ demande si une intervention est prévue pour les arbres tombés sur les rives des cours d'eau suite à la tempête. M. Pierre BESSY répond que c'est, effectivement, dans la mission du SM3A financée par la taxe GEMAPI.
M. Franck PRADEL souligne la fragilité de certaines essences d'arbres, par exemple sur les aires de loisirs le long de l'Arly. Il suggère que la commune plante des essences plus solides. Monsieur le Maire estime, lui aussi, que ce serait une bonne chose. Il faudrait travailler sur un projet et le soumettre, pour les parcelles privées sous conventions avec la mairie, aux propriétaires.
Approuvé à l'unanimité

4 / Conseil Régional : demande de subvention acquisition foncière

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Conseil Régional, dans le cadre du Plan Ruralité, pour l'achat du terrain de l'Ile situé entre la route des Varins et la route du Crystal d'Arly. L'acquisition est prévue prochainement, pour un montant de 155 000 euros.
Approuvé à l'unanimité

5 / Conseil départemental : demande de subvention bibliothèque

Mme Carine DUNAND explique que la bibliothèque a besoin d'un nouveau logiciel de gestion des livres. A terme, un nouvel ordinateur serait aussi nécessaire. Il convient d'autoriser le maire à demander une subvention à Savoie Biblio sur les bases d'une dépense prévisionnelle de 7 860 euros.
Approuvé à l'unanimité

6 / Conseil Régional : demande de subvention

Mme Priscillia ARVIN-BEROD propose d'autoriser le maire à demander une subvention au Conseil Régional pour une intervention sylvicole en futaie irrégulière sur les parcelles forestières communales 1 et 6. Le montant des travaux s'élèverait à 6 890 euros hors taxes.
Approuvé à l'unanimité

7 / Sylv'ACCTES : demande de subvention

Mme Priscillia ARVIN-BEROD propose d'autoriser le maire à demander une subvention Sylv'ACTTES Rhône-Alpes pour des travaux de dégagement de plantation sur les parcelles forestières communales 4 et 15. Le montant des travaux serait de 3 070 euros.
Approuvé à l'unanimité

8 / Amendes de police : demande

Monsieur Jean-Paul JACCAZ propose de demander une subvention au titre du fond « amendes de police » pour la construction d'un trottoir au Jorrat.
Approuvé à l'unanimité

9 / PLU : arrêt et bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 25 janvier 2011 et qu'il aura fallu de nombreuses années pour arriver à finaliser ce projet. Il estime que le moment est venu d'arrêter le document d'urbanisme et invite M. Biays, dont le cabinet a élaboré le PLU, à le présenter au Conseil Municipal.

M. Biays fait un historique de la révision du PLU. Il explique qu'un premier arrêt avait été voté en 2013 puis retiré à la suite de remarques du Préfet qui avait émis un avis défavorable. Selon l'Etat, l'étude environnementale était trop ancienne et il restait trop de zones constructibles. Les directives de l'Etat vont dans le sens de l'économie des espaces naturels et agricoles, avec l'urbanisation en priorité dans les zones urbaines, en comblant des « dents creuses » et en densifiant.

Depuis cette date, le PLU a été retravaillé en maitrisant la consommation des surfaces. La procédure, depuis 2011, a été d'autant plus longue qu'entre temps il y a eu de nouvelles règles : loi ALUR, Grenelle de l'environnement.
Cela a, par exemple, obligé la commune à présenter en commission CNDPS des zonages particuliers au titre de la discontinuité urbaine.
Il a aussi fallu ajouter le relevé et l'analyse du patrimoine bâti et intégrer l'UTN du pied des pistes dont l'autorisation été signé par le Préfet du Massif des Alpes mi-décembre.

Outre le rapport de présentation, M. Biays rappelle le contenu du PADD, qui fixe les grandes orientations du territoire, puis présente le règlement, les OAP et les plans de zonage ainsi que l'évaluation environnementale.

M. Pierre BESSY demande combien de surfaces de terrains constructibles sont retirées par rapport au PLU actuel.
M. Biays répond que 17 hectares de terrains constructibles sont enlevés sur le nouveau PLU. Il précise qu'il s'agit d'une phase transitoire de quelques années et que la loi prévoit que la commune peut rouvrir des zones à l'urbanisation à condition qu'elle démontre qu'elle a globalement consommé les terrains constructibles disponibles.
M. Jean-Paul JACCAZ rappelle que la loi oblige les communes à tirer le bilan du PLU au plus tard après 9 ans d'existence et de permettre ainsi au Conseil Municipal de prendre des décisions au regard de l'évolution de l'urbanisme durant ces années. Cela signifie que des terrains qui deviennent agricoles peuvent aussi bien redevenir constructibles à terme.

Concernant l'OAP du quartier des Varins, M. Philippe LEGOUX souligne son importance et décrit le site comme stratégique, jugeant que cela méritait le long travail pour monter le dossier UTN, donnant ainsi des perspectives en matière d'emploi et d'économie à la station.

Monsieur le Maire demande, dans le règlement, que la règle de proportionnalité du bâti, prévue en zone Uc, soit aussi inscrite dans les zonages Ua et Ub pour éviter des maisons plus longues que larges.

M. Jean-Paul JACCAZ montre que certains bâtiments situés en zones N ou A ne sont pas signalés par un triangle permettant le changement de destination. Il demande si cela permet tout de même, pour les bâtis déjà considérés comme des habitations, de transformer d'autres surfaces du bâtiment non habitables en surfaces de logement. M. Biays répond que oui.

Mme Solange COOKE demande si la commune a assuré une information en continu afin de permettre aux propriétaires de faire leurs remarques.
Monsieur le Maire confirme qu'un gros travail de concertation a été mené depuis le début de la procédure. Les registres, plans et projets de règlement étaient mis à disposition du public en mairie et sur Internet. Des réunions publiques ont été organisées. Une communication régulière était assurée auprès du public pour qu'il vienne consulter les documents. Cela a permis de gérer bien des demandes en amont, sans attendre l'enquête publique.

M. Jean LABROUSSE se dit très satisfait du document d'urbanisme. Il souligne qu'il s'agit d'un élément qui apporte de la valeur ajoutée au village, avec des projets inscrits qui généreront de l'emploi et des retombées économiques. Les stratégies communales pour l'avenir y sont inscrites de manière claire et cohérente. Il regrette ainsi qu'un certain nombre d'habitants ne voit dans le PLU qu'un document contraignant.

M. Pierre BESSY note que l'aspect paysager est bien respecté, avec des zones constructibles ou urbanisées qui ne représentent que 4,7% du territoire de Praz-sur-Arly.

M. Jean-Claude DESRUES le confirme, estimant que le nouveau PLU est particulièrement favorable à l'agriculture. Monsieur le Maire est également d'accord sur ces points. Pour lui, les contraintes de la loi Montagne sont forcément mal vécues par les propriétaires qui perdent des terrains à bâtir. En revanche, il faut avouer que si toutes ces parcelles avaient été construites, cela aurait eu un impact fort sur le paysage, en particulier sur les coteaux. Or, ces coteaux, ces forêts, ces montagnes, ces champs font la carte postale et donc la richesse touristique de la commune. Les enjeux sont aussi forts pour l'agriculture, encore dynamique à Praz, et les milieux naturels qu'il faut protéger.

M. Biays explique qu'une fois le PLU arrêté, il sera envoyé à toutes les administrations et personnes publiques associées, qui auront trois mois pour faire leurs remarques.
Un commissaire enquêteur sera nommé pour recevoir les requêtes du public lors d'une enquête publique organisée après ces trois mois de délai. On peut donc espérer l'enquête cet été.
Le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son rapport et demander certaines modifications au document d'urbanisme.
Si tout va bien, le PLU pourrait donc être approuvé en octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de révision du PLU.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS SOUMISES A DESCISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sport

Monsieur le Maire donne les derniers résultats sportifs des sportifs conventionnés avec la mairie.
Sandrine Muffat Championne de France, Jonathan Nachon Vice Champion hier à Bessans.
Sandrine a aussi décroché le titre de Vice-Championne d'Europe en février.
Quant à Léa Bouard elle a fait 10e et 14e aux Championnats du Monde de ski freestyle en Espagne cette semaine.
Le Conseil Municipal les félicite pour leurs beaux résultats.

Dossier de mise en oeuvre de servitude pour le projet de stade de slalom

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique a commencé ce matin et se déroule jusqu'au 15 avril.

Réseau de gaz

Monsieur le maire explique qu'il a écrit, voici 10 jours au Syane, au Préfet et à notre députée pour demander à ce que soit rouvert le dossier de desserte de la commune en gaz naturel. Il estime que ce serait logique, notamment au moment où l'on parle de renforcer le Plan de Protection de l'Atmosphère. Il est préconisé de déployer le réseau de gaz, source de chauffage qui n'émet pas de particules fines contrairement au bois ou au fioul.
Il rappelle qu'une étude du Syane avait prouvé que le projet était rentable mais aucun opérateur n'avait répondu à l'appel à DSP, en 2012, pas même GRDF qui gère pourtant le réseau à Megève, réseau qui s'arrête à quelques centaines de mètres de Praz. L'opérateur n'avait pas donné suite pour une raison de délais d'intervention de ses agents. Un argument pour le moins surprenant, le réseau desservant par exemple le Mont d'Arbois, à Megève, qu'il est plus long de rejoindre que notre village.

Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 21 h 30.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 15 mars 2017 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 13 mars 2017.

Signé : Jean-Paul JACCAZ, secrétaire de séance.

Vu pour être affiché le 16 MARS 2017 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)